



PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, approuve ce document dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ce document dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées par les **articles 438 à 448** de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales, déclare approuver ces conventions et donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des Etats Financiers de synthèse clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice écoulé, une indemnité de fonction dont le montant brut est fixé à **24,3 millions de FCFA**.

Cette indemnité de fonction sera répartie entre les Administrateurs par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'existence d'un résultat net bénéficiaire de **9 395 753 981 de FCFA**. L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 13 avril 2021, décide d'affecter les résultats comme suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2020: | 9 395 753 981 F CFA |
| - Reports à nouveau de l'exercice antérieur : | 3 922 602 968 F CFA |
| - Dotation à la réserve légale : | F CFA |
| - Dotation à la réserve statutaire : | F CFA |



- Incorporation de la réserve facultative	:		F CFA
- Total (I) Bénéfice distribuable	:	13 318 356 949	F CFA
- Premier dividende (..... MFCFA X %)	:	292 32 000	F CFA
- Superdividende	:	6 723 360 000	F CFA
- Total (II) dividende aux Actionnaires	:	7 015 680 000	F CFA
- Reliquat en report à nouveau (I)- (II)	:	6 302 676 949	F CFA

Soit un dividende brut par action de **900 F CFA** et un dividende net de **810 F CFA** pour **7 795 200 actions**.

Le reliquat de **6 302 676 949 F CFA** est à inscrire en compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à